

Projet associatif de Luciol gestionnaire de la Cave à Musique (Mâcon)

Préambule

En juillet 1991, quelques militants créent l'association Luciol avec la volonté et le désir de proposer et d'organiser des concerts. En 1992, dans le cadre du dispositif Cafés/Musiques, la Cave à Musique, naît du souci de la Ville de Mâcon et du Ministère de la Culture et de la Communication à répondre à une forte demande des populations, en termes de pratiques culturelles émergentes et non identifiées dans les structures culturelles institutionnelles en place (Conservatoire de musique et Scène Nationale). La gestion du lieu est alors confiée à l'association Luciol par conventionnement pour développer un projet artistique et culturel autour des musiques actuelles et/ou amplifiées.

Au fil du temps, l'équipement a évolué, pour aujourd'hui se composer d'une salle de spectacle, d'un espace musiques amplifiées (E.M.A.) comprenant 2 locaux de répétition équipés, d'un local MAO (musique assistée par ordinateur), d'un local résidence, d'un centre ressources et d'un atelier de création numérique, mais aussi d'un espace d'accueil, de deux loges, d'une cuisine, d'un réfectoire, de plusieurs bureaux, d'un local technique et d'un espace de stockage..

Le projet associatif ci-après détaillé est défini par les membres du conseil d'administration et porté par une centaine d'adhérents, dans une logique/démarche d'intérêt général et d'utilité sociétale. Nos valeurs, nos objectifs et nos actions, s'inscrivent complètement dans la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, dans la déclaration de Fribourg des Droits Culturels, mais également dans la charte de notre fédération nationale des lieux de musiques actuelles, la FEDELIMA.

Les valeurs

1 - Faire différemment et librement :

- **La curiosité**

La curiosité, c'est la découverte. Il s'agit d'ouvrir son esprit à la nouveauté et à l'innovation, de tolérer et de regarder avec bienveillance la différence. C'est l'expérimentation, la volonté de faire autrement, de suivre de nouvelles pistes, d'oublier les schémas préétablis. C'est détourner, anticiper, inventer en ayant le courage d'avancer à contre-courant.

- **La liberté**

La liberté, c'est pouvoir s'exprimer, agir ou mettre en œuvre ses envies et ses projets, que ce soit au sein de l'association où pour l'association elle-même, avec pour seules limites, le respect d'autrui et le respect des valeurs de l'association

2 - Faire ensemble :

- **La coopération**

La coopération, c'est agir et réfléchir ensemble, dans le respect des valeurs de chacun, en direction d'objectifs partagés ou communs dans une logique d'échange et de mise en réseaux.

- **La solidarité**

La solidarité, c'est être à l'écoute, être aux côtés des personnes et des structures, pour les accompagner, les aider, les soutenir dans leurs initiatives, leurs projets et/ou leurs difficultés.

- **Le partage**

Le partage, c'est ne pas garder pour soi ce qui peut enrichir son entourage et lui faire profiter de ses acquis. C'est évoluer et progresser ensemble de façon égalitaire, sans domination, ni hiérarchie. Dans la notion de partage, on retrouve la transmission et la démocratisation du savoir, la transmission des connaissances, des compétences, du savoir-faire, de l'expérience et de la mémoire au plus grand nombre.

3 - Faire pour autrui :

- **L'égalité**

L'égalité, c'est permettre au plus grand nombre, sans distinction, d'accéder à la culture et à sa diversité. L'égalité c'est la justice, l'ouverture et la tolérance. Cela permet le rapprochement et le mélange. L'égalité, c'est donc le rejet de toute discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine, au milieu social, à la situation de handicap, à la situation géographique...

- **La convivialité**

La convivialité, c'est donner une place importante à l'humain, aux rapports amicaux, à l'entente, au plaisir d'être ensemble. C'est le respect de l'autre. C'est le plaisir de donner, de partager et de faire plaisir. C'est le bien-être collectif. La convivialité unit les individus, facilite les contacts, les échanges et la transmission.

- **Désintéressement**

Le désintéressement, c'est penser avant tout au bien commun. C'est donner de son temps et de son énergie pour un projet collectif en direction de la population en n'attendant pas ou peu de retour pour soi-même. Mais ce n'est pas réellement à sens unique, car le désintéressement émancipe et enrichit.

Les objectifs généraux

1- Mener une politique d'intérêt général autour de l'appui à la création, la diffusion et de l'accompagnement de projets artistiques.

- ✚ Favoriser le développement de la pratique et de l'expression artistique en général et musicale en particulier, à l'échelle locale, départementale et régionale.
- ✚ Accompagner les porteurs de projets artistiques, musicaux et socioculturels dans la pratique, la diffusion, la structuration, la réalisation et la mise en réseau de ceux-ci, et ce grâce à un environnement humain, technique et physique adapté et en lien avec les évolutions technologiques.
- ✚ Participer à la démocratisation des outils de création, production et diffusion de la pratique artistique

2 – Favoriser l'émergence, l'éclectisme et l'innovation

- ✚ Défendre et soutenir la diversité artistique dans le processus de création et de diffusion.
- ✚ Permettre l'accès à la diversité culturelle.
- ✚ Affirmer une ligne artistique originale et indépendante.
- ✚ Susciter de nouvelles approches de l'expression artistique et musicale.

3 - Jouer un rôle important dans le développement local et l'attractivité du territoire.

- ✚ Être moteur de la mise en réseau et la structuration des acteurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, privés ou publics, spécialisés dans les musiques actuelles ou œuvrant dans d'autres sphères culturelles.
- ✚ Soutenir, accompagner et promouvoir, l'activité, le développement et la professionnalisation des artistes locaux.
- ✚ Participer à l'échelle locale, départementale et régionale, au maillage territorial et à la mise en réseau, visant à la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.
- ✚ Être acteur dans l'ensemble des dispositifs territoriaux de concertation pour les musiques actuelles et plus largement le spectacle vivant.

4 – Permettre l'accessibilité au plus grand nombre

- ✚ Développer des projets à finalité culturelle, principalement en direction d'un public non usager des actions de la Cave à musique.
- ✚ Conquérir de nouveaux publics.
- ✚ Faire en sorte que le plus grand nombre se sente concerné par les offres et les pratiques culturelles proposées et puisse y accéder.
- ✚ Proposer un environnement technique et physique adapté au plus grand nombre.

5 – Participer à l'émancipation des individus

- ✚ Favoriser le développement, l'épanouissement et l'autonomie de l'individu par la transmission de valeurs et de connaissances, l'exercice de la liberté d'expression, l'action collective, l'engagement associatif et le développement de l'esprit critique et de l'ouverture d'esprit.
- ✚ Éveiller les curiosités, affiner les sensibilités, susciter les intérêts pour l'art en général et pour les musiques actuelles /amplifiées en particulier.
- ✚ Accompagner et surprendre l'individu en lui donnant à voir et à faire autrement.

6 – Revendiquer et défendre le tiers-secteur culturel

- ✚ Rechercher une forme d'indépendance au travers d'une diversification de ses sources de financements.
- ✚ Proposer une démarche différente mais complémentaire, aux méthodes développées dans les structures institutionnelles ou marchandes.
- ✚ Préserver notre structuration et notre organisation interne associative.

7 – Participer à la structuration du secteur des musiques actuelles/amplifiées

- ✚ Travailler au rapprochement et à la mise en réseau d'acteurs culturels, à la création d'un espace de concertation permanente et la mise en œuvre concrète d'un principe de solidarité entre acteurs culturels.
- ✚ S'inscrire dans un territoire donné et porter un grand intérêt aux actions et projets qui rentrent en complémentarité avec les nôtres.
- ✚ Conforter la reconnaissance du secteur des musiques actuelles par les institutions publiques.

8 – Favoriser le lien social

- ✚ Revendiquer la dimension populaire et fédératrice des musiques actuelles.
- ✚ Participer à la transmission de notions telles que le partage et la confrontation d'expériences, l'ouverture à l'autre, l'apprentissage du collectif et la mixité.
- ✚ Contribuer à la médiation et au décloisonnement.
- ✚ Affirmer la pratique artistique collective comme valeur d'enrichissement culturel, d'intégration et de mixité sociale et générationnelle.
- ✚ Accueillir dans la convivialité, les adhérents, les artistes et le public

9 – Participer à une politique sanitaire de prévention et d'éducation à l'environnement des pratiques culturelles.

10 – Conserver notre liberté de choix et de décision

- ✚ Affirmer une ligne artistique et culturelle indépendante.
- ✚ Affirmer une organisation des instances de l'association, indépendante.

11- Participer à l'intégration et l'insertion professionnelle